

**Chambre
des Représentants**

**Kamer
der Volksvertegenwoordigers**

17 JUILLET 1952.

17 JULI 1952.

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces et de l'annexe, signées à Londres, le 19 juin 1951.

**PROJET
TRANSMIS PAR LE SÉNAT (1).**

Article unique.

La Convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces et l'annexe, signées à Londres, le 19 juin 1951, sortiront leur plein et entier effet.

Bruxelles, le 16 juillet 1952.

Le Président du Sénat.

Les Secrétaires.

P. STRUYE.

Enig artikel.

De Overeenkomst tussen de bij het Noord-Atlantisch Verdrag aangesloten Staten, betreffende de rechtspositie van hun Krijgsmachten, en de bijlage, ondertekend op 19 Juni 1951, te Londen, zullen volkomen uitwerking hebben.

Brussel, 16 Juli 1952.

De Voorzitter van de Senaat.

De Secretarissen.

J. HANQUET.

M. BAERS.

(1) Voir :

Documents du Sénat :

95 : Projet de loi.

462 : Rapport.

Annales du Sénat :

16 juillet 1952.

(1) Zie :

Stukken van de Senaat :

95 : Wetsontwerp.

462 : Verslag.

Handelingen van de Senaat :

16 Juli 1952.

H.